

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2025-040

Séance du 16 septembre 2025

**L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ
ET LE SEIZE SEPTEMBRE À 20 HEURES 30,**
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2025.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS
Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT
GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs,
SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusé :

Absents : BOUTON Chloé, BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali,
MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : CHARVET Aurélien.

OBJET : Contrat de maintenance informatique.

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition de contrat de maintenance faite par la société Alt Informatique, prestataire informatique de la commune pour les deux postes du secrétariat.

Ce contrat comprend :

- le contrôle des mises à jour du système et des logiciels tiers,
- le contrôle, les mises à jour et les analyses antivirus,
- le contrôle des états du disque dur et le nettoyage des fichiers temporaires,
- la vérification générale et la création d'un point de restauration,
- le contrôle des sauvegardes du système,
- l'assistance illimitée pendant les heures ouvrées par télémaintenance,
- les prestations sur le matériel en maintenance sont incluses.

Le montant du contrat de maintenance annuel pour les deux postes du secrétariat s'élève à 14 € par mois et par poste soit 403,20 € TTC par an.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DÉCIDER d'adhérer au contrat de maintenance informatique de la société Alt Informatique pour les deux postes du secrétariat, pour un montant annuel TTC total de 403,20 € ;

PRÉCISER que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 ;

AUTORISER M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'adhérer au contrat de maintenance informatique de la société Alt Informatique pour les deux postes du secrétariat, pour un montant annuel TTC total de 403,20 € ;

PRÉCISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 ;

AUTORISE M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 16 septembre 2025

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

